



Délibération n° 32 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaires scolaires – Ouverture d'une classe maternelle au sein de l'école Louis Loubet – Autorisation

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire de Pignan, déléguée à la Jeunesse, Petite Enfance et Affaires scolaires, expose au Conseil municipal :

Suite à l'accroissement de population constaté ces dernières années et en prévision des nouvelles constructions attendues, notamment celles qui seront réalisées sur la ZAC Saint Estève, les effectifs scolaires nécessitent la création d'une classe supplémentaire. Ainsi par courrier en date du 7 avril 2016 la commune s'est vue notifier par les services départementaux de l'éducation nationale l'ouverture d'un sixième poste de maternelle au sein du groupe scolaire Louis Loubet.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30,
Vu le code de l'éducation,
Vu le courrier de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale du 7 avril 2016 donnant son accord à l'ouverture d'un sixième poste de maternelle,

Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir une classe supplémentaire dans le groupe scolaire Louis Loubet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité :

- SE PRONONCE sur l'ouverture d'une classe de maternelle au sein du groupe scolaire Louis Loubet ;
- AUTORISE la commune à prendre en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe ;

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 32/2016

**Objet : Affaires scolaires – Ouverture d'une classe maternelle au sein de l'école Louis Loubet –
Autorisation**

- DEMANDE à l'inspection académique la nomination d'un enseignant sur ce poste dès la prochaine rentrée scolaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN